



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 18381

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'avis du Conseil économique et social en date du 8 juillet 1998 portant sur l'avant-projet de loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire. En effet, le CES s'interroge sur l'ambiguïté de la définition des nouveaux espaces pertinents de développement. Il estime que les dispositions concrètes visant à renforcer la transparence et le contrôle démocratique des décisions sont faibles, risquant ainsi d'affecter la concertation et la mobilisation des acteurs locaux au service du développement économique et de l'emploi. Il lui demande quelle est sa position au vu de ce problème soulevé par le CES.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ces questions qui s'appuient sur l'avis rendu par le Conseil économique et social ont fait l'objet de débats et d'explications du Gouvernement lors de l'examen du texte au Parlement. Le Gouvernement a par ailleurs tenu le plus grand compte des avis émis par le Conseil économique et social qu'il avait spécifiquement souhaité consulter sur ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18381

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4520

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2842